

Département d'Indre-et-Loire

Arrondissement de Tours

Commune de PARCAY-MESLAY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 août 2014

L'an deux mil quatorze, le 28 août, à vingt heures trente les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le 22 août 2014, se sont réunis en séance publique au lieu ordinaire de leurs séances, en mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

*Membres
en exercice : 19
Présents : 16*

Etaient présents :

Monsieur Bruno FENET, Maire, Monsieur Nicolas STERLIN, Madame Christine FONTENEAU, Monsieur Roland LESSMEISTER, Madame Brigitte ANDRYCHOWSKI, , Adjointes au Maire, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Madame Marie-Claude RAIMBAULT, Madame Anna FOUCAUD, Madame Agnès NARCY, Monsieur Damien MORIEUX, Monsieur François BRUNEAU, Monsieur Patrick PELLE, Madame Séverine RAYNAUD, Monsieur Dominique MAZELIER, Monsieur Henry GAUTIER, Conseillers municipaux.

Pouvoir : 3

Monsieur Jean-Marc GILET a donné un pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GILET, Madame Nelsie JAVON a donné un pouvoir à Monsieur Bruno FENET, Madame Flore MASSICARD a donné pouvoir à Monsieur Nicolas STERLIN.

Absents : 3

Etaient absents : Monsieur Jean-Marc GILET, Madame Nelsie JAVON, Madame Flore MASSICARD.

Votants : 19

A été élu secrétaire de séance à l'unanimité : Madame Anna FOUCAUD.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

=====
Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 juillet 2014

Le dernier compte-rendu ayant été distribué à l'ensemble des membres, une lecture succincte est donnée au Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal acceptent le présent procès-verbal de la séance du 03 juillet 2014 tel qu'il est transcrit dans le registre et acceptent de le signer.

=====
Délibération n° 2014-93 :

Autorisation donnée à M. le Maire de se constituer partie civile devant le Tribunal correctionnel de Tours

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Procureur de la République a décidé de poursuivre Monsieur Jackie SOULISSE du chef de prise illégale d'intérêts.

Monsieur le Maire précise que cette affaire vient à l'audience du 8 septembre 2014 devant le Tribunal correctionnel de Tours.

Considérant que la commune a intérêt à agir et souhaite se constituer partie civile pour l'audience du 8 septembre 2014 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-22 alinéa 16, et L. 2132-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 8 avril 2014 donnant délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ;

Considérant que la jurisprudence de la Cour de Cassation impose aujourd'hui une délibération spéciale en matière de constitution de partie civile de manière à ce que le maire soit expressément habilité, par une délibération, à se constituer partie civile ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice à l'effet de se constituer partie civile au nom de la Commune de Parçay-Meslay dans l'instance contre Monsieur Jackie SOULISSE, engagée devant le Tribunal Correctionnel de Tours du chef de prise illégale d'intérêts et toute audience subséquente.

- **DECIDE** de solliciter en conséquence, les dommages et intérêts venant réparer le préjudice subi par la commune, outre les frais de procédure et les frais irrépétibles.

- **DESIGNE** la Société d'Avocats ARCOLE, 6 Rue Dora Mar – BP 47 257 – 37 072 TOURS CEDEX 2 et notamment Maître Catherine Gazzeri-Rivet à l'effet de représenter et de défendre la commune de Parçay-Meslay dans cette instance.

ADOpte A 15 VOIX POUR ET 4 CONTRE (Monsieur Patrick PELLE, Madame Séverine RAYNAUD, Monsieur Henry GAUTIER, Monsieur Dominique MAZELIER).

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 3 septembre 2014

Et de l'affichage le : 3 septembre 2014

////////////////////////////////////

INFORMATIONS DIVERSES

- Agenda : samedi 06/09/2014 Forum des Associations de 10h à 16h Salle des fêtes (Municipalité)
samedi 13/09/2014 Tournois de Boules Parc au Saint-Pierre (Tennis)

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 25 septembre 2014 à 20h30.

Tous les points à l'ordre du jour étant achevés, et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h00.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal.

| N° d'ordre | Délibérations | Rapporteur |
|------------|--|-------------|
| n° 2014-93 | Autorisation donnée à M. le Maire de se constituer partie civile devant le Tribunal correctionnel de Tours | M. le MAIRE |

SIGNATURES**Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer.**

| | |
|--|---|
| FENET Bruno | STERLIN Nicolas |
| FONTENEAU Christine | LESSMEISTER Roland |
| ANDRYCHOWSKI Brigitte | MASSICARD Flore (a donné procuration à M. STERLIN) |
| BRUNEAU François | FOUCAUD Anna |
| GALPIN Jean-Marie | GAUTIER Henry |
| GILET Jean-Pierre | GILET Jean-Marc (a donné procuration à M. GILET J-P) |
| JAVON Nelsie (a donné procuration à M. FENET) | MAZELIER Dominique |
| MORIEUX Damien | NARCY Agnès |
| PELLE Patrick | RAIMBAULT Marie-Claude |
| RAYNAUD Séverine | |